

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

SIXIEME LEGISLATURE
PREMIERE SESSION ORDINAIRE 1989

ENTREPRISE IVOIRIENNE ET RECONVERSION
DES MENTALITES

(Aspects socio-culturels)

A V I S

*Adopté par le Conseil Economique et Social
au cours de sa Séance Plénière
du Mercredi 31 Mai 1989./-*

M A I 1 9 8 9

ENTREPRISE IVOIRIENNE ET RECONVERSION
DES MENTALITES

Conformément aux dispositions de l'article 26 de son Règlement Intérieur, le Conseil Economique et Social a choisi de réfléchir sur l'Entreprise Ivoirienne et la Reconversion des mentalités dans son aspect socio-culturel.

La Commission des Affaires Sociales et Culturelles a été chargée de cette étude par le Bureau du Conseil Economique et Social.

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

Après avoir entendu le rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles par Monsieur AYE Jean-Pierre, Rapporteur AD HOC,

Porte à la connaissance du Gouvernement, les observations et les suggestions que ce sujet appelle de sa part.

.../...

CONSIDERANT :

SUR LA FORME

- Que toute société, toute entreprise humaine ayant besoin un moment de faire un bilan, même partiel, il était important de réfléchir sur l'Entreprise Ivoirienne et son impact sur notre développement et d'en tirer les conséquences.

SUR LE FOND

- Que la Côte d'Ivoire, tout en sauvegardant les aspects positifs de ses traditions, doit s'efforcer, tant au niveau des individus qu'à celui de l'Etat de répondre aux exigences et pratiques d'un Etat moderne ;

- Que tout en restant une terre d'accueil, un pays d'ouverture, la Côte d'Ivoire se doit de maîtriser les instruments de son développement pour mieux l'orienter et pouvoir l'influencer au gré des situations nationales et internationales ;

- Que la P.M.E., la P.M.I. et à un degré moindre, la P.M.A., secteurs pourtant porteurs, font encore en Côte d'Ivoire, l'objet d'une bien timide attention.

.../...

ESTIME,

INDISPENSABLE que l'Etat mette en place des structures et des procédures favorisant l'accès des Ivoiriens aux affaires avec les possibilités de leur contrôle effectif.

NECESSAIRE une redéfinition de la politique ivoirienne de la P.M.E., de la P.M.I., et de la P.M.A. accordant une certaine priorité dans le développement à ce secteur d'activité en lui assurant un encadrement de qualité à travers une structure forte et dynamique. Celle-ci aurait, entre autres missions, la charge de faire la promotion de l'entreprise ivoirienne et de lui garantir l'accès aux marchés d'Etat.

SUGGERE,

- Une large campagne de sensibilisation à même d'amener l'Ivoirien à un changement de mentalité avec un goût plus prononcé pour l'utile et un penchant plus marqué à participer à la consolidation de l'économie nationale ;
 - Qu'une action d'envergure soit entreprise qui interpelle les Ivoiriens, afin qu'ils cessent de croire que toute réussite dans la vie passe inévitablement par la fonction politique, pourtant pas toujours compatible, dans le contexte ivoirien, avec la fonction économique dévolue aux hommes d'affaires et autres entrepreneurs qui ont mission de développer et de consolider l'économie nationale.
-

